



Assemblée générale du 12 mars 2014

RÉSOLUTION «COURS D'HISTOIRE»

(à partir du canevas d'avis de la FNEEQ) :

Considérant la position majoritaire de demande de moratoire au regroupement cégep – FNEEQ des 6-7 mars 2014;

Que le SEECLG se rallie à la position de demande d'un moratoire visant à étudier la modification de l'offre de formation générale et la pertinence de l'ajout d'un cours d'histoire du Québec contemporain en formation générale par l'envoi d'un avis dans le cadre de la consultation publique sur la modification du RREC (date limite : 28 mars), avis dont l'argumentaire soulignerait les aspects suivants :

- le caractère précipité de ce projet (fondements peu crédibles, délais trop courts, consultation précipitée, analyse de la situation et des besoins bâclée, période électorale);
- l'importance d'une formation disciplinaire (introduction, par ce projet, d'une nouvelle catégorie non-disciplinaire dans la formation générale);
- l'importance de la formation générale complémentaire (son rétrécissement draconien et le risque de son utilisation à d'autres fins);
- les répétitions possibles en regard de la formation en sciences humaines et d'autres cours;
- les répétitions possibles avec les cours d'histoire de 3e et de 4e secondaire (refonte au secondaire non terminée) autant sur le plan des contenus que des objectifs et standards;
- les problèmes anticipés au plan de l'organisation scolaire (grilles de cours, embauches, implantation du cours dans les programmes, pertes d'emploi).

Qu'un comité ad hoc soit formé pour la rédaction de cet avis.